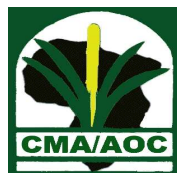


CONFERENCE DES MINISTRES
DE L'AGRICULTURE DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST ET DU CENTRE
CMA/AOC



CONFERENCE OF WEST
AND CENTRAL AFRICAN
MINISTERS OF AGRICULTURE
CMA/WCA

STRATEGIE REGIONALE DE LUTTE CONTRE LES MOUCHES DES FRUITS EN AFRIQUE DE LOUEST ET DU CENTRE



Cette activité a été réalisée avec le concours du Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale (CTA / ACP – UE), financé par l'Union Européenne.

INTRODUCTION

La présente étude intitulée « **Elaboration d'une Stratégie Régionale de Lutte contre les Mouches des Fruits** » a été menée à la demande de la Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CMA/AOC) qui est une Organisation Inter Gouvernementale regroupant 20 pays dont quatorze (14) en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Nigéria, Sénégal, Togo) et six (6) en Afrique du Centre (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République de Centre Afrique, Tchad).

Au début des années 2000, plusieurs de ces pays se sont retrouvés confrontés de façon très massive à des pullulations de mouches des fruits dont l'une des espèces *Bactrocera invadens* cause énormément de dégâts à la production horticole en générale, celle de la mangue en particulier.

Devant l'ampleur des infestations et des menaces que les mouches des fruits faisaient peser sur les revenus et les conditions de vie des différents acteurs parce qu'affectant leur sécurité alimentaire, les pays ont tenté, de façon isolée ou concertée, de mener des activités en vue d'atténuer l'impact de ces nuisibles.

Toutefois, force est de reconnaître qu'il existe une très grande diversité dans la prise en charge pratique des opérations de contrôle et de gestion des nuisibles au niveau des différents pays. Aussi, en l'état actuel des informations disponibles, il apparait que la prise en charge en Afrique de l'Ouest soit plus avancée qu'en Afrique Centrale, bien qu'en Afrique de l'Ouest même cette prise en charge révèle de très fortes disparités au niveau des différents pays.

1. CONTEXTE

L'Afrique Occidentale comme Centrale possède un potentiel important de production et d'exportation de fruits vers les marchés régionaux et internationaux, particulièrement l'Union Européenne. Ce potentiel est illustré surtout par la mangue, un produit phare de la région dont les atouts sont¹ : qualité reconnue, bon positionnement variétal, savoir-faire des entreprises, développement de la logistique maritime, filière rentable, certifications de qualité en augmentation.

Les exportations de mangues des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre vers l'UE, ont atteint 28.000 tonnes en 2006, ce qui correspond à 19 % du total des importations européennes. Dans ces échanges, les pays exportateurs de fruits et légumes devront obligatoirement se conformer à des réglementations et à des contrôles de plus en plus strictes tant au niveau de la contamination que des limites maximums de résidus de pesticides.

Une des mesures de protection concerne les mouches des fruits qui sont classées « insectes de quarantaine » par l'UE. Aucun fruit piqué renfermant une larve ne peut être exporté sous peine du rejet et de la destruction totale du lot de mangues par les services phytosanitaires européens². Entre 2004 et 2006, 129 lots de mangues en provenance de l'AOC ont été interceptés, saisis et détruits par incinération dans les ports et aéroports européens, causant un grave préjudice économique aux exportateurs. Les coûts d'incinération d'un container contaminé sont de plus de 30.000 Euros à la charge de l'exportateur.

¹ Catherine Guichard : Journée Qualité CMA-AOC.... Conakry 1 décembre 2007

² CTA/COLEACP, 2007 : Comment lutter contre les mouches des mangues. Série guides pratiques du CTA N°14

A cela s'ajoutent d'autres préjudices également graves pour l'exportateur tels que les dédits commerciaux, la perte du client, le discrédit et la suspicion à son égard et même par rapport à son pays.

Les exportations sur les marchés régionaux africains sont soumises à moins de contrôle phytosanitaire. De ce fait, les mouches des fruits circulent presque librement entre les différents pays et les attaques vont « crescendo d'année en année ». Dans les pays de la région, plusieurs fruits "non exportables" sont aussi impropres à la consommation locale. En conséquence, les marchés locaux souffrent d'un manque d'approvisionnement en produits de qualité.

Du côté de la production, les pertes dues aux mouches des fruits peuvent aller de 10 % en début de campagne à 80 % en fin de campagne. Les impacts économiques et sociaux des mouches s'exercent aussi au niveau des investissements dans la filière. Plusieurs producteurs dans différents pays ont diminué ou même cessé leur production de mangue ou envisagent de le faire.

La lutte contre les mouches des fruits doit tenir compte de l'apparition d'une nouvelle mouche très dangereuse d'après les spécialistes. Il s'agit notamment de *Bactrocera invadens*, signalée pour la première fois en Afrique de l'Est en 2003 et en Afrique de l'Ouest en 2004.

Cette espèce très polyphage³, semble se multiplier et se disséminer rapidement sur tout le continent africain. Elle constitue de ce fait une menace très sérieuse qui s'ajoute aux dégâts causés par d'autres mouches, spécialement celles du groupe *Ceratitidis cosyra*.

Cet état de fait a entraîné la réalisation de plusieurs activités tant au niveau de certains pays qu'au niveau régional. Ainsi, on peut noter que :

- la problématique des mouches des fruits a été abordée à la Journée de sensibilisation sur la qualité et les mouches des fruits organisée par la CMA/AOC à Conakry le 1^{er} décembre 2006. Cette journée a eu lieu en marge de l'Assemblée générale constitutive de l'Observatoire régional de la filière fruits et légumes en Afrique de l'Ouest et du Centre (ORFL/AOC) tenue à Conakry les 29 et 30 novembre 2006. Elle a recommandé, entre autres, l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre les mouches des fruits en Afrique de l'Ouest et du Centre,
- Deux vidéo-conférences et un forum électronique ont été organisés par la Banque Mondiale dans le but de « contribuer à échanger des informations et informer les acteurs de la filière » sur les dangers des mouches des fruits,
- la publication du guide pratique CTA/COLEACP "Comment lutter contre la mouche des fruits", avec le concours de la CMA/AOC et de l'ORFL,
- la publication par le COLEACP de plusieurs lettres d'information sur « La lutte régionale contre les mouches des fruits et légumes en Afrique de l'Ouest »,
- sur demande de la CEDEAO, le financement par l'Union Européenne d'une étude sur les dommages causés par les mouches des fruits sur les productions horticoles en Afrique de l'Ouest⁴,

³ *B. invadens* s'attaque aux produits horticoles suivants : mangue, agrumes, goyave, bananes, avocat, tomate, anacarde, papaye, poivron et plusieurs fruits sauvages.

⁴ Les pays couverts par l'étude sont 8 au total : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Mali et Sénégal. Le rapport de l'étude devrait, en principe, être disponible au 1^{er} trimestre 2008

- l'organisation par la CEDEAO d'un atelier régional de validation de l'« Etude de dimensionnement des dommages infligés à la production fruitière d'Afrique de l'Ouest par les mouches des fruits et du Plan d'action pour une réponse coordonnée au niveau régional »,
- l'organisation de la Conférence de Sensibilisation sur l'Horticulture et le Développement, à Bruxelles le 25 juin 2007 par le CTA et l'Initiative Horticole Mondiale en vue de dégager une perspective internationale de lutte contre les mouches des fruits et en particulier, *B. invaden*,
- la problématique de la mouche des fruits a été abordée dans le cadre de l'exécution du programme du Groupe de travail de l'initiative régionale de l'Afrique de l'Ouest, à Cotonou les 6 et 7 mai 2008 dans la démarche du Cadre Intégrée pour le Développement du Commerce International (CICCI), la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) et de l'Organisation Mondiale pour le Commerce (OMC),

2. ETAT DES LIEUX

L'examen des résultats de ces différentes activités et/ou initiatives permettent de caractériser la situation et de retenir quatre éléments majeurs :

1. un défaut de sensibilisation et d'information des différents acteurs de la filière sur les enjeux liés à l'attaque des mouches des fruits. En effet, suite à l'apparition brusque et à la rapidité de propagation de *Bactrocera invaden*, les différents acteurs se sont subitement retrouvés avec d'importants dégâts sur les fruits et légumes sans être ni suffisamment préparés ni même informés des risques encourus et des dispositions utiles à prendre,
2. un déficit de formation et de recherche lié au manque de connaissance et de savoir-faire face à la très forte pullulation des différentes mouches en général, et de l'espèce *Bactrocera invaden* en particulier sur différentes variétés de fruits et légumes et différentes autres plantes hôtes,
3. une lutte quasi-inexistante et/ou menée de façon disparate et inefficace par les différents acteurs en l'absence de conseils techniques appropriés pour une pratique à très grande échelle de stratégies de lutte intégrée seule en mesure d'assurer une gestion convenable de la prolifération des mouches,
4. une coordination insuffisante au sein des différents pays par une absence notoire de comités nationaux de lutte qui pourraient jouer, comme dans le cas du Sénégal, le rôle de catalyseur du partenariat public-privé. Cette coordination fait également défaut à l'échelle Afrique de l'Ouest et du Centre malgré quelques initiatives qui sont prises à ce jour, surtout en Afrique de l'Ouest par la CEDEAO.

A cela s'ajoute le fait que l'environnement global de la production horticole souffre de contraintes structurelles de plusieurs ordres, notamment :

- sur le plan organisationnel : avec l'absence d'organisations socioprofessionnelles fortes dans la filière horticole (surtout au niveau des producteurs). Ceci entraîne l'absence de comités nationaux spécifiques sur les mouches des fruits et la faible diffusion de l'information,

- sur le plan de la gestion des exploitations : avec la prédominance de petites exploitations tenues de manière traditionnelle par des producteurs très souvent analphabètes et sous équipés,
- sur le plan de la gestion des insectes nuisibles : avec la faible cohérence des programmes de recherche et la méconnaissance des résultats de recherche sur les mouches des fruits et le manque de formation des différents acteurs. Ceci entraîne l'absence de stratégies de lutte intégrée, seule capable de faire face à la complexité du problème des mouches des fruits,
- sur le plan de la taxonomie et de l'identification des mouches des fruits : avec la faible compétence des acteurs et des services techniques face à la diversité des espèces de mouches des fruits présentes,
- sur le plan de la gestion phytosanitaire et des mises en quarantaines : avec la faible coordination entre les différents pays tant au niveau de leurs frontières communes qu'au niveau de leurs frontières avec l'extérieur.
- sur le plan des opportunités de transformation et d'exportation des produits à valeur ajoutée : avec l'insuffisance d'informations sur les différents marchés potentiels.

Ainsi en référence à l'atelier de Bamako, on peut retenir en résumé que, pour les pays de l'Afrique de l'Ouest, les principales causes de la complexité de la prise en charge des mouches des fruits sont :

- Introduction de nouvelles espèces de mouches de fruits ;
- Inexistence des méthodes appropriées et efficaces de lutte contre ce nuisible :
- Insuffisance des moyens de lutte efficace ;
- Existence de variétés sensibles aux mouches des fruits dans les vergers :
- Méconnaissance de la taxonomie des mouches, de leur biologie et leur écologie ;
- Insuffisance d'information et de formation des acteurs de la filière production de mangues sur la problématique ;
- Manque d'entretien des vergers ;
- Insuffisance dans la mise en œuvre de la réglementation phytosanitaire (quarantaine végétale) dans les états ;
- Insuffisance des moyens mis à la disposition des producteurs ;
- Insuffisance des moyens mis à la disposition des services techniques ;
- Manque de politique et de stratégie de lutte coordonnée.

Cette situation a engendré des effets dont les principaux sont :

- la réduction des revenus au niveau des producteurs du fait de la réduction de la production exportable et de l'augmentation des coûts de production et de la destruction et reconversion des vergers,
- l'impact négatif sur la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des populations par la réduction de la production consommable au niveau local,
- la perte de qualité et perte de marché pour les produits,
- le dédit commercial et l'atteinte à l'image des pays exportateurs de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et la perte de devises et le découragement à l'investissement.

3. ELEMENTS DE STRATEGIE SOUS REGIONALE

La Stratégie régionale de lutte contre les mouches des fruits retenue, traduit l'orientation politique et sert de cadre de référence pour bâtir un système de lutte efficace et efficient. Elle vise à assurer un bon pilotage de la mise en œuvre à travers la collecte périodique de données pour le renseignement des indicateurs de résultats.

Pour ce faire, elle doit posséder une organisation générale rationnelle qui permet d'atteindre les objectifs visés.

3.1. OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global est d'améliorer à l'échelle Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC) les revenus et les conditions de vie des différents acteurs de la filière horticole.

3.2. OBJECTIF SPECIFIQUE

L'objectif spécifique est d'assurer une lutte efficace et coordonnée à l'échelle AOC

3.3. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus peuvent être déclinés à quatre niveaux :

Résultat n°1 : Les différents acteurs sont sensibilisés et bien informés de la problématique de la mouche des fruits.

Constat

Il ressort des différentes activités et/ou initiatives que la prise de conscience de la problématique des mouches des fruits en AOC est récente et incomplète au niveau des :

- exportateurs qui sont conscients des risques que constituent les mouches des fruits sans que beaucoup d'entre eux ne les ont calculés et aucun ne les maîtrise
- producteurs qui sont peu informés des risques émergents liés aux mouches des fruits et qui sont mal préparés pour lutter contre
- décideurs politiques et bailleurs de fonds qui sont peu impliqués du fait d'informations hétérogènes fournies en ordre dispersé, à des niveaux divers et avec des objectifs variables.

Il s'ensuit un manque de priorité suffisante accordée par les décideurs et les bailleurs de fonds à la lutte contre les mouches des fruits, ce qui ne facilite pas la coordination des mesures à prendre pour les éradiquer

Activités

- Dissémination à grande échelle de supports d'information, de sensibilisation et de vulgarisation adaptés aux acteurs de la filière fruits et légumes pour lutter contre les mouches des fruits est réalisée
- Diffusion de messages de sensibilisation à travers les médias
- Des séances d'information sont tenues régulièrement avec les différents acteurs

Résultat n°2 : la formation des différents acteurs et les recherches d'accompagnement sont menées

Constat

La biologie et l'écologie de *B. invadens* et *C. cosyra*, les deux espèces dominantes des mouches des fruits en AOC sont mal connues en ce qui concerne leur cycle, plantes hôtes, ennemis naturels, capacité de distribution et sévérité de leurs dégâts.

Activités

- Des programmes régionaux courts de formation fournis pour renforcer la capacité de gestion des insectes nuisibles
- Les inspecteurs SPS reçoivent de la formation sur l'inspection des fruits avant l'exportation, particulièrement des mangues
- Les inspecteurs SPS sont formés sur la surveillance des quarantaines des mouches des fruits
- Le manuel sur le traitement des fruits et le contrôle de la qualité est préparé et diffusé
- La bibliothèque virtuelle et le centre de ressources pour la gestion des mouches des fruits sont créés
- La formation des identificateurs est menée et leur équipement et matériel sont fournis
- Des bourses et un équipement sont octroyés aux identificateurs nationaux des mouches
- Des liens avec le Programme Postuniversitaire Africain Régional sur la Science des Insectes (ARPIS) de l'ICRPE sont établis
- La formation des acteurs (producteurs et leurs associations, services de vulgarisation) à l'utilisation sécurisée des produits homologués contre les mouches des fruits est assurée
- Le réseau régional de recherche pour la gestion de la mouche des fruits devient opérationnel

- La mise en place d'un dispositif de fonds compétitif pour des activités de recherche et de développement sur les mouches des fruits devient opérationnelle
- Des programmes régionaux de recherche pertinents sur la gestion des mouches des fruits sont achevés et les résultats sont disséminés
- Des études économiques de rentabilité sur les options de gestion des insectes nuisibles sont menées
- L'analyse régionale du risque des insectes nuisibles pour les mouches des fruits sous quarantaine est complétée
- Des protocoles standardisés d'échantillonnage concernant les estimations de dégâts, l'abondance des mouches des fruits et des parasitoïdes sont établis et diffusés
- Une étude sur l'analyse, la gestion et l'assurance contre le risque est réalisée
- Des services taxonomiques de soutien pour l'identification des mouches des fruits et les parasitoïdes sont fournis
- Des évaluations sont effectuées afin d'obtenir des données sur les dommages, les mouches des fruits (Ceratitis ; Bactrocera ; Dacus) et les parasitoïdes
- Les méthodes de contrôle biologique et cultural sont évaluées
- Le contrôle naturel des mouches des fruits par les fourmis tisserandes est augmenté et conservé
- La résistance des différentes variétés aux mouches est testée
- Le potentiel de contrôle biologique du Métarhizium est révisé
- Les techniques d'application des appâts (BAT) et d'éradication des mâles sont testées et révisées
- Un système compétitif de subvention de recherche est établi
- Un réseau de recherche sur les mouches des fruits est établi
- Un programme régional de recherche et des protocoles standardisés de recherche à suivre dans les sondages et tests nationaux pour assurer l'existence d'une information comparable dans les différents pays
- La certification biologique de la MAT et du BAT est soutenu
- Les possibilités pour la création des zones à basse prévalence d'insectes nuisibles
- L'évaluation régionale du risque d'insectes nuisibles pour les dangers de quarantaine des mouches des fruits exotiques

Résultats n°3 : les opérations de lutte sont menées afin de garantir la productivité des plants et d'assurer la qualité post-récolte des fruits

Constat

Il n'existe pas à l'heure actuelle une méthode universelle et totalement efficace de lutte contre les mouches des fruits parce qu'entre autres :

- Les avancées de la recherche dans des différents centres sont insuffisamment partagées
- Les acquis en matière de lutte contre les mouches des fruits y compris dans la région sont ignorés par une grande partie des producteurs et exportateurs

Activités

- La disponibilité et l'acquisition des intrants nécessaires à la gestion des mouches des fruits sont facilitées
- La sanitation est effectuée dans les exploitations (nettoyage des parcelles ; ramassage et destruction des fruits piqués)
- Piégeage de masse par appâts sexuels ou alimentaire effectué
- Lutte avec produits naturels
- Lutte avec produits chimiques homologués
- Contrôle phytosanitaire dans les zones de production, de circulation et d'expédition est renforcé
- Contrôle phytosanitaire au niveau des frontières de la sous région est renforcé
- Possibilités de création de zone à basse prévalence sont exploitées
- Des technologies de traitement post –récolte sont utilisées (chaleur ; irradiation)

Résultat n°4 : l'ancrage institutionnel et les mécanismes de coordination sous régionale sont définis

Constat

Les actions actuelles de lutte contre les mouches des fruits en AOC ne prennent pas en compte la dimension régionale de la problématique des mouches des fruits.

Activités

- La mise en place des comités nationaux pour la lutte contre les mouches est facilitée
- Le partenariat public-privé est renforcé
- L'autorité chargée du pilotage de la lutte contre les mouches des fruits est désignée et soutenue dans la sous région
- L'Unité de Coordination est opérationnelle

4. ACTIVITES DE L'ATELIER

4.1. DEROULEMENT DES TRAVAUX

4.1.1. La cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Secrétaire Général représentant Monsieur le Ministre de l'Agriculture du Sénégal en présence de son Excellence l'Ambassadeur de la République d'Israël au Sénégal, du représentant du Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale (CTA), du Coordonnateur Général de la Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest du Centre (CMA/AOC) et du Président de l'Observatoire Régional des Fruits et Légumes en Afrique de l'Ouest et du Centre (ORFL/AOC).

Plusieurs allocutions ont été prononcées au cours de la cérémonie d'ouverture.

Dans son mot de bienvenue le Coordonnateur Général de la CMA/AOC a rappelé le processus qui a conduit à la tenue de cette rencontre sur la formulation de propositions sur une stratégie de lutte contre les mouches des fruits pour une réponse coordonnée dans l'espace Afrique de l'Ouest et du Centre.

Il a insisté sur le fait que la lutte contre les mouches des fruits ne pourrait être l'apanage des seuls chercheurs et techniciens des directions et/ou organisations nationales de protection des végétaux. Pour être efficace, le combat doit être mené aussi par les Etats notamment au niveau des jachères, les universités et Centres de Recherche pour la recherche fondamentale et surtout par les petits propriétaires de vergers, les agro-industriels et les exportateurs.

Il a exhorté les participants à formuler des propositions concrètes aux autorités nationales et régionales et à porter la lutte au niveau de leurs exploitations individuelles ensuite dans leur pays respectif et tous ensemble au niveau des régions Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale.

Le Président de l'Observatoire Régional de la Filière Fruits et Légumes (ORFL/AOC) s'est félicité de la tenue d'une telle rencontre et a salué la présence d'opérateurs de la filière à côté de scientifiques et des acteurs de l'administration publique. Il s'est dit optimiste pour l'avenir de la filière et de l'observatoire en raison de l'engagement des acteurs et des partenaires au développement d'apporter leurs précieux et indispensables concours de tous ordres pour la mise en œuvre, dans un délai raisonnable, de la stratégie régionale de lutte contre les mouches des fruits qui sortira de l'atelier.

Le représentant du Centre Technique de Coopération Agricole et Rural (CTA) a dans son allocution insisté sur le rôle central que les acteurs notamment locaux doivent jouer dans la lutte contre les mouches des fruits. Il dira que la lutte commence d'abord au verger, s'élargie à la zone pour ensuite se dérouler au niveau national puis régional. Pour lui, la clé du succès réside dans l'implication au premier plan du secteur privé.

Pour l'ambassadeur de la République d'Israël au Sénégal les mouches des fruits représentent un réel obstacle au développement du secteur fruitier en Afrique de l'Ouest et du Centre. Elles causent des dégâts énormes et enrayent l'exportation de dizaines de milliers de tonnes de fruits vers les marchés européens, américains et asiatiques. Il a présenté dans son discours l'expérience israélienne de lutte contre les mouches des fruits dans la zone de Arava, au Sud d'Israël, au niveau de la frontière qui consiste à introduire par semaine des millions de mouches stérilisées par radiation. Son pays est prêt dira-t-il, à partager cette expérience et savoir faire dans ce domaine.

Le Secrétaire Général représentant Monsieur le Ministre de l'Agriculture s'est félicité de la tenue d'une telle rencontre. Elle a insisté sur l'importance des fruits et légumes comme filière stratégique de lutte contre la pauvreté. Il a mis l'accent sur le rôle prépondérant joué par les fruits et légumes dans nos stratégies de développement agricole et de lutte contre la pauvreté dans la majorité des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Il a mis en exergue les potentialités du secteur des fruits et légumes en citant à titre d'exemple, le Sénégal dont les exportations ont fait un bon de 280 tonnes en 1998 à 6000 tonnes en 2006. Malheureusement ces belles perspectives sont compromises particulièrement ces trois dernières années à cause des pertes drastiques d'environ 30 % de la production due à la recrudescence des mouches des fruits.

4.1.2. Les travaux en plénière et en ateliers

Après la cérémonie d'ouverture les travaux se sont déroulés en plénière et en ateliers.

En plénière, les communications présentées ont porté sur :

Exposé 1 : l'analyse et l'évaluation des dégâts et préjudices économiques occasionnés par les mouches des fruits dans les pays AOC

Exposé 2 : la dissémination, les risques et impacts de *B. invadens* et *C. cosyra*, les deux espèces dominantes des mouches des fruits en AOC, les méthodes et techniques de lutte disponibles et les méthodes à valider contre les mouches des fruits

Exposé 3 : la présentation de l'état des programmes de lutte contre les mouches des fruits au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Sénégal

Exposé 4 : la présentation du Fonds pour le Développement des Normes et le Développement du Commerce (FANDC/STDF)

Exposé 5 : la présentation d'une stratégie de lutte contre les mouches des fruits en Afrique de l'Ouest et du Centre

Les exposés 1, 2 et 3 ont permis de clarifier la problématique des mouches des fruits en AOC. Ils ont, en effet permis de :

- ✓ définir les principales espèces de mouches présentes et le niveau de dégâts qu'elles sont susceptibles de causer au niveau des productions horticoles en général, celle de la mangue en particulier,
- ✓ mesurer les risques commerciaux encourus
- ✓ décliner les méthodes de lutte déjà disponibles et celles qui restent à être validées
- ✓ faire l'état des connaissances et le niveau de prise en charge réelle qui demeurent très faibles au niveau des pays de la région Afrique de l'Ouest et du Centre.

L'exposé n°4 a essentiellement permis de noter l'opportunité de financement de projet pour surmonter les normes SPS par le Fonds pour l'Application des Normes et le Développement du Commerce (FANDC/STDF) ainsi que de la conférence des bailleurs que le FANDC/STDF compte organiser en 2009 à Bamako avec la CEDEAO et l'UEMOA en vue de mobiliser des fonds pour mener la lutte contre les mouches des fruits dans huit pays de la CEDEAO.

L'exposé n°5 présenté par le consultant a mis en exergue l'existence de quatre problèmes majeurs, à savoir :

- ✓ un manque d'information et de sensibilisation au niveau de l'ensemble des acteurs de la filière,
- ✓ un déficit de formation et de recherche,
- ✓ une lutte quasi inexistante ou menée de façon disparate,
- ✓ une coordination insuffisante au sein des pays de la région AOC

Le consultant a en outre présenté un cadre logique qui résume le projet de stratégie régionale proposée en mettant l'accent sur un ensemble d'activités qui pour l'essentiel ont déjà été étudiées et validées par l'atelier de la CEDEAO évoqué plus haut.

Les échanges et discussions en plénières ont permis de rappeler que des actions de lutte contre les mouches des fruits ont été engagées dans les différents pays par les petits producteurs avec l'appui de partenaires (ONG, DPV, ONPV....), le plus souvent sans aucun soutien et aussi par certains Etats. Cela a permis le développement de connaissances endogènes chez les petits producteurs.

Il est également ressorti des discussions que la dynamique de la lutte contre les mouches des fruits a été enclenchée depuis 2006 à Conakry par la CMA/AOC lors d'un atelier régional. Plusieurs initiatives ont été menées par la suite par des partenaires techniques et financiers notamment le CTA, le COLEACP, la Banque Mondiale et récemment par la CEDEAO et l'UEMOA qui avec l'appui financier de l'Union Européenne ont mené sur huit pays de l'Afrique de l'Ouest une "Etude de dimensionnement des dommages infligés à la production fruitière d'Afrique de l'Ouest par les mouches des fruits" et élaboré un " Plan d'action pour une réponse coordonnée au niveau régional".

Le programme régional de lutte en Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC) vient renforcer et développer les actions déjà existantes.

Les discussions en plénière ont été suivis par des travaux d'ateliers qui ont permis de procéder à une planification des actions de lutte contre les mouches des fruits. Les ateliers ou travaux de groupes ont porté sur :

- ✓ l'enrichissement et/ou la validation des actions nationales et régionales à entreprendre proposées par "l'étude sur une stratégie de lutte contre les mouches des fruits en AOC",
- ✓ la proposition d'institutions ou d'organisations responsables de la mise en œuvre des actions nationales et régionales,
- ✓ la définition d'un projet de budget et d'un échéancier

5. PLANIFICATION POUR LA GESTION DES MOUCHES DES FRUITS

5.1. DEFINITION DES AXES STRATEGIQUES

A la suite des échanges et discussions en plénière et lors des travaux de groupe des actions pertinentes devant permettre de lutter contre les mouches des fruits en Afrique de l'Ouest et du ont été retenues dans le cadre d'une stratégie régionale basée sur les sept (07) axes suivants :

Axe 1 - Information

Il s'agit d'abord d'informer très largement l'ensemble des acteurs de la filière (petits paysans, gros producteurs, exportateurs, consommateurs, pisteurs, cueilleurs, transporteurs, associations professionnelles) ensuite de s'orienter vers les structures d'accompagnement à savoir les transitaires, mairies, préfectures, services techniques de l'état, ONG, services de la recherche, décideurs politiques et bailleurs de fonds. L'objectif étant d'encourager l'engagement, la prise de conscience et la mobilisation de ces acteurs pour lutter contre les mouches.

Pour cela, il est apparu nécessaire de mettre en place un système d'information sur les mouches des fruits et de bâtir un plan de communication ayant comme ligne directrice l'adaptation des messages en fonction des cibles tels que : les parlementaires, les médias, les vulgarisateurs, les élèves, les enseignants, les journalistes professionnels. Le plan doit reposer sur des supports variés (télévision, radio, posters, films documentaires) et comporter les actions suivantes :

- 1) l'organisation de journées d'informations
- 2) la promotion des émissions radio dans les langues locales
- 3) la création et animation des foras électroniques
- 4) la diffusion de bulletins d'informations disponibles sur les activités de lutte contre les mouches
- 5) la diffusion de messages par SMS
- 6) la réalisation de reportages et de documentaires sur les expériences réussies pour convaincre les Etats et les bailleurs de fonds
- 7) la production et la diffusion gratuites et à large échelle des fiches techniques par l'IITA et toute autre institution spécialisée.

Axe 2 - Formation

La formation est destinée à outiller les acteurs de la filière face aux nouvelles techniques de lutte contre les mouches des fruits.

Pour cela, elle doit s'adapter à l'environnement de la production tenant compte :

- (i) de la spécificité des acteurs présents ; pisteurs, producteurs, exportateurs, groupes professionnels dynamiques ;
- (ii) de la nécessité d'élaborer pour chacun d'eux des outils adaptés allant des manuels didactiques simples, en langues nationales pour les paysans à des fiches techniques très élaborer pour les techniciens et autres ;
- (iii) du besoin de professionnalisation de la production incluant, entre autres, l'apprentissage de la fabrication des pièges et des plaquettes par les paysans et la maîtrise de la technique de traitement à l'eau chaude et à l'eau froide pour les agents du conditionnement.

Une formation sera également orientée vers le renforcement des capacités des Inspecteurs Phytosanitaires en matière de techniques d'inspection des fruits avant l'exportation et de surveillance des quarantaines des mouches.

Elle peut être dispensée sous diverses formes : visites de terrains entre exploitants pour partage d'expérience ; échanges entre les pays en avance sur la lutte contre les mouches et les autres ; voyages d'étude pour les techniciens et chercheurs dans divers pays ; l'organisation d'ateliers et de séminaires

Axe 3 - Recherche

Face au déficit de savoir et de savoir faire, il est apparu nécessaire d'établir des partenariats entre les instituts de recherche et de rendre opérationnel un réseau régional de recherche pour la gestion des mouches des fruits. Pour ce faire, un dispositif de fonds compétitif pour des activités de recherche sur les mouches des fruits devrait être mis en œuvre pour faire face au déficit de ressources qui caractérise les pays de la région.

Ainsi des programmes régionaux de recherche pertinents seront mis en œuvre et permettront au bout de disséminer des résultats utilisables dans la gestion des mouches des fruits.

En priorité, les programmes suivants pourraient être mis en œuvre :

1. Evaluation de la sensibilité des différentes variétés aux mouches des fruits et révision du potentiel de contrôle biologique du *Metarhizium*
2. Test des techniques d'application des appâts (BAT) et d'éradication des mâles
3. Suivi et évaluation de l'efficacité de la lutte culturale et biologique notamment par les fourmis tisserandes

Axe 4 – Organisation

Il s'agit d'organiser globalement la filière des fruits et légumes et de créer un organe régional de lutte contre les mouches des fruits avec des démembrements en sous comités régionaux de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Centre pour réduire les gaps et harmoniser la lutte entre pays et/ou entre les 2 sous régions.

Au niveau de chaque pays, un comité national de lutte doté d'une existence juridique devrait être mis en place et jouer le rôle de point focal.

De même, un chronogramme de mise en œuvre des actions devrait être défini avec la mise en place d'un budget national au besoin.

Axe 5 - Lutte

Elle doit s'appuyer sur l'utilisation des résultats de recherche déjà disponibles et les connaissances endogènes pour mettre en place des systèmes d'alerte précoce basés sur le suivi du calendrier d'invasion des mouches. Elle doit encourager les plantations commerciales qui peuvent mieux maîtriser les itinéraires techniques et les bonnes pratiques agricoles et veiller à la transformation des produits non exportables.

Au plan pratique, elle sera menée comme suit :

1. Faciliter la disponibilité des intrants nécessaires à la gestion des mouches des fruits auprès des distributeurs et leur acquisition par les producteurs (détaxe ; subvention),

2. Effectuer le piégeage de masse par appâts sexuel ou alimentaire,
3. Organiser la lutte avec les produits naturels, les produits chimiques homologués, la lutte biologique et les technologies de traitement pos-récolte,
4. Appliquer les mesures prophylactiques au champ (nettoyage des vergers, destruction des fruits piqués) et éliminer les larves dans les déchets sur le parcours des fruits (usines, transport ...).

Axe 6 – Contrôle phytosanitaire

Il s'agit de contrôler les mouvements des fruits dans les pays et de renforcer le contrôle phytosanitaire dans les zones de production et au niveau des frontières de la sous région.

Les différents Etats et les institutions régionales telles que l'UEMOA et la CEDEAO devraient prendre des mesures et aider à leur application correcte.

Axe 7– Suivi évaluation

Il consiste à produire des outils techniques afin de :

- (i) Suivre la mise en place et le fonctionnement des organes (comités nationaux, organe régional de lutte contre les mouches des fruits),
- (ii) Suivre et évaluer les programmes d'information et de sensibilisation des niveaux nationaux,
- (iii) Suivre les impacts des luttes contre les mouches y compris les impacts environnementaux.

5.2. DEFINITION DES ACTIVITES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE

La liste des activités nécessaires ainsi que la définition des institutions et organisations responsables pour leur mise en œuvre est présentée dans le tableau 1 suivant :

Tableau N°1

ACTIVITES	ACTEURS RESPONSABLES DANS LA MISE EN OEUVRE
1- Informations /Sensibilisation	
1.1. Informer et sensibiliser les décideurs et les acteurs de la filière	1'.1'. Comité national de lutte contre les mouches des fruits (CNL)
1.2. Mettre en place un système d'information sur les mouches des fruits	1'.2'. ORFL, CNL, ONG, Associations professionnelles Chambre nationale d'agriculture
2- Formation	
2.1. Former les acteurs de la filière aux nouvelles techniques de lutte contre les mouches des fruits	2'.1'. CNL, ONG, Services de vulgarisation, structures d'appui-conseil agricole Centres de recherche
2.2. Former les inspecteurs SPS et PV aux techniques d'inspection des fruits avant l'exportation et sur la surveillance des quarantaines des mouches	2'.2'. Centres de recherche, Structures de contrôle de qualité, Personnes ressources
3 - Recherche	
3.1. Etablir des partenariats avec des instituts de recherche	3'.1'. ORFL
3.2. Rendre opérationnel le réseau régional de recherche pour la gestion de la mouche des fruits	3'.2'. ORFL
3.3. Mettre en place un dispositif de fonds compétitif pour des activités de recherche et de développement sur les mouches des fruits	3'.3'. CMA/AOC,
3.4. Evaluer la sensibilité des différentes variétés aux mouches des fruits et réviser le potentiel de contrôle biologique du <i>Metarhizium</i>	3'.4'. ORFL, CNL
3.5. Elaborer des programmes régionaux de recherche pertinents sur la gestion des mouches des fruits et disséminer les résultats	3'.5'. Centre de Recherche
3.6. Suivre et évaluer l'efficacité de la lutte culturale et biologique notamment par les fourmis tisserandes	3'.6'. ORFL, Centre de Recherche
3.7. Tester des techniques d'application des appâts (BAT) et d'éradication des mâles	3'.7'. Centres de recherche, ONPV
4 - Organisation	
4.1. Organiser la filière des fruits et légumes	4'.1'. Ministère de l'agriculture, Chambre

<p>4.2. Mettre en place les comités nationaux de lutte contre les mouches des fruits.</p> <p>4.3. Créer un organe régional de lutte contre les mouches des fruits avec ses démembrements en sous comités régional de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Centre</p>	<p>nationale d'agriculture Chambre de commerce, ONG</p> <p>4'.2'. Le ministère en charge de l'agriculture avec une impulsion des acteurs privé et public à la base.</p> <p>4'.3'. Volet institutionnel par la CMA/AOC, Volet technique par l'ORFL/AOC avec l'appui des points focaux nationaux de l'ORFL</p>
<p>5 - Lutte</p>	
<p>5.1. Faciliter la disponibilité et l'acquisition des intrants nécessaires à la gestion des mouches des fruits</p> <p>5.2. Effectuer le piégeage de masse par appâts sexuel ou alimentaire</p> <p>5.3. Organiser la lutte avec les produits naturels, les produits chimiques homologués, la lutte biologique et les technologies de traitement pos-récolte</p> <p>5.4. Appliquer les mesures prophylactiques aux champs (nettoyage des vergers, destruction des fruits piqués) et éliminer les larves dans les déchets sur les parcours des fruits (usines, transport, etc.)</p>	<p>5'.1'. Ministère Agriculture, Ministère Finances, Associations des imports/distribut des produits phytosanitaires</p> <p>5'.2'. Centres de recherche, Producteurs, ONPV</p> <p>5'.3'. Associations de Producteurs / Exportateurs, Centres de recherche</p> <p>5'.4'. Producteurs, Transporteurs, ouvriers</p>
<p>6- Contrôle Phytosanitaire</p>	
<p>6.1. Renforcer le contrôle phytosanitaire dans les zones de production et au niveau des frontières de la sous région</p>	<p>6'.1'. ONPV</p>
<p>7- Suivi évaluation</p>	
<p>7.1. Suivre la mise en place des comités nationaux et leur fonctionnement</p> <p>7.2. Suivre et évaluer les programmes d'information et de sensibilisation des niveaux nationaux</p> <p>7.3. Suivre les impacts des luttes contre les mouches</p> <p>7.4. Evaluer les comités nationaux et l'organe régional de lutte contre les mouches des fruits</p> <p>7.5. Evaluer les impacts environnementaux des actions de lutte contre les mouches des fruits</p>	<p>7'.1'. ORFL, Centre de recherche, CNL, ONPV</p> <p>7'.2'. ORFL, Centre de recherche, CNL, ONPV</p> <p>7'.3'. ORFL, Centre de recherche, CNL, ONPV</p> <p>7.5. CMA/OC</p> <p>7.5. ORFL, Centre de recherche, CNL, ONPV</p>

5.3. DEFINITION D'UN ECHEANCIER ET BUDGETISATION DES ACTIVITES (TABLEAUX 2, 3, 4 ET 5)

S'agissant du budget et de l'échéancier, l'atelier a retenu l'exercice du programme sur une durée de cinq ans et a également esquissé un projet de budget (voire tableau 2). Ce dernier n'étant pas très détaillé dans son élaboration, l'atelier a recommandé à la CMAOC de le finaliser dans les meilleurs délais.

Cependant, l'atelier a jugé pertinent de retenir trois scénarii (tableau 3, 4 et 5) en fonction de la difficulté de mobilisation de ressources propres au niveau des Etats concernés et de l'incertitude qui s'attache à la réaction des bailleurs de fonds. Les trois scénarii sont les suivants :

1. inventorier les actions de lutte contre les mouches des fruits que l'on peut faire sans aucuns moyens complémentaires (avec ce qui est déjà disponible) tableau 3
2. les actions qui peuvent être réalisé avec au moins 5 millions de FCFA tableau 4
3. les actions qui demandent un gros budget (tableau 5)

Tableau N°2 : Coûts des activités à mettre en oeuvre

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
1- INFORMATIONS / SENSIBILISATION	ANNEE 1	<p>A1. Informer et sensibiliser les décideurs et les acteurs de la filière</p> <p>A1.1. organisation de journées d'information (20 millions par pays soit 400 millions pour vingt pays)</p> <p>A1.2. promotion des émissions radio dans les langues locales (5 millions par pays soit 100 millions pour vingt pays)</p> <p>A1.3. création et animation des foras électroniques (5 millions par forum organisé)</p> <p>A1.4. diffusion de bulletins d'informations disponibles sur les activités de lutte contre les mouches (20 millions)</p> <p>A1.5. diffusion de messages par SMS (PM cf système d'information)</p> <p>A1.5. réalisation de reportages et de documentaires sur les expériences réussies pour convaincre les Etats et les bailleurs de fonds (25 millions)</p> <p>A1. production et diffusion gratuites et à large échelle des fiches techniques par l'IITA et toute autre institution spécialisée (20 millions).</p>	<p>570</p>

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
		<p>A2. Mettre en place un système d'information sur les mouches des fruits</p> <p>A2.1. Organisation d'ateliers nationaux de formation sur des méthodes normalisées de collecte, traitement et diffusion de l'information (10 millions par atelier fois 20)</p> <p>A2.2. Constitution d'une base de données sur les opérateurs de la filière fruits et légumes (15 millions)</p> <p>A2.3. Organisation de conférences/débats (5 millions)</p> <p>A2.4. Organisation de journées nationales des fruits et légumes (30 millions)</p> <p>A2.5. Création d'un portail Web (20 millions)</p> <p>A2.6. Atelier d'évaluation du projet (30 millions)</p>	300
2- FORMATION	ANNEE 1	<p>A1. Visites de terrains entre exploitants pour partage d'expérience (5 millions par pays soit 100 millions pour les 20 pays)</p> <p>A2. Organisation d'ateliers et de séminaires de formation</p> <p>1. Former les acteurs de la filière aux nouvelles techniques de lutte contre les mouches des fruits, (18 millions par atelier fois 5)</p> <p>2. Former les inspecteurs SPS et PV aux techniques d'inspection des fruits avant l'exportation et sur la surveillance des quarantaines des mouches (20 millions fois 5 ateliers)</p>	290

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
	ANNEE 2	<p>A1. Echanges entre les pays en avance sur la lutte contre les mouches et les autres (35 millions)</p> <p>A2. Organisation d'ateliers et de séminaires de formation</p> <p>1. Former les acteurs de la filière aux nouvelles techniques de lutte contre les mouches des fruits, (18 millions fois 5)</p> <p>2. Former les inspecteurs SPS et PV aux techniques d'inspection des fruits avant l'exportation et sur la surveillance des quarantaines des mouches (20 millions fois 5)</p>	480
	ANNEE 3	<p>A1. Voyages d'étude pour les techniciens et chercheurs dans divers pays (35 millions)</p> <p>A2. Organisation d'ateliers et de séminaires de formation</p> <p>1. Former les acteurs de la filière aux nouvelles techniques de lutte contre les mouches des fruits, (18 millions fois 5)</p> <p>2. Former les inspecteurs SPS et PV aux techniques d'inspection des fruits avant l'exportation et sur la surveillance des quarantaines des mouches (20 millions fois 5)</p>	480
	ANNEE 4	<p>A1. Organisation d'ateliers et de séminaires de formation</p> <p>1. Former les acteurs de la filière aux nouvelles techniques de lutte contre les mouches des fruits (18 millions fois 5)</p> <p>2. Former les inspecteurs SPS et PV aux techniques d'inspection des fruits avant l'exportation et sur la surveillance des quarantaines des mouches (20 millions fois 5)</p>	190

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
3 - RECHERCHE	ANNEE 1	<p>A1. Etablir des partenariats avec des instituts de recherche (50 millions)</p> <p>A2. Rendre opérationnel le réseau régional de recherche pour la gestion de la mouche des fruits (25 millions)</p> <p>A3. Mettre en place un dispositif de fonds compétitif pour des activités de recherche et de développement sur les mouches des fruits (100 millions)</p> <p>A4. Evaluer la sensibilité des différentes variétés aux mouches des fruits et réviser le potentiel de contrôle biologique du <i>Metarhizium</i> (20 millions)</p> <p>A5. Elaborer des programmes régionaux de recherche pertinents sur la gestion des mouches des fruits et disséminer les résultats (50 millions)</p> <p>A6. Suivre et évaluer l'efficacité de la lutte culturale et biologique notamment par les fourmis tisserandes (25 millions)</p> <p>A7. Tester des techniques d'application des appâts (BAT) et d'éradication des mâles (30 millions)</p>	300

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
	ANNEE 2	<p>A1. Etablir des partenariats avec des instituts de recherche</p> <p>A2. Rendre opérationnel le réseau régional de recherche pour la gestion de la mouche des fruits</p> <p>A3. Mettre en place un dispositif de fonds compétitif pour des activités de recherche et de développement sur les mouches des fruits</p> <p>A4. Evaluer la sensibilité des différentes variétés aux mouches des fruits et réviser le potentiel de contrôle biologique du <i>Metarhizium</i></p> <p>A5. Elaborer des programmes régionaux de recherche pertinents sur la gestion des mouches des fruits et disséminer les résultats</p> <p>A6. Suivre et évaluer l'efficacité de la lutte culturale et biologique notamment par les fourmis tisserandes</p> <p>A7. Tester des techniques d'application des appâts (BAT) et d'éradication des mâles</p>	300

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
	ANNEE 3	<p>A1. Etablir des partenariats avec des instituts de recherche</p> <p>A2. Rendre opérationnel le réseau régional de recherche pour la gestion de la mouche des fruits</p> <p>A3. Mettre en place un dispositif de fonds compétitif pour des activités de recherche et de développement sur les mouches des fruits</p> <p>A4. Evaluer la sensibilité des différentes variétés aux mouches des fruits et réviser le potentiel de contrôle biologique du <i>Metarhizium</i></p> <p>A5. Elaborer des programmes régionaux de recherche pertinents sur la gestion des mouches des fruits et disséminer les résultats</p> <p>A6. Suivre et évaluer l'efficacité de la lutte culturale et biologique notamment par les fourmis tisserandes</p> <p>A7. Tester des techniques d'application des appâts (BAT) et d'éradication des mâles</p>	300

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
	ANNEE 4	<p>A1. Etablir des partenariats avec des instituts de recherche</p> <p>A2. Rendre opérationnel le réseau régional de recherche pour la gestion de la mouche des fruits</p> <p>A3. Mettre en place un dispositif de fonds compétitif pour des activités de recherche et de développement sur les mouches des fruits</p> <p>A4. Evaluer la sensibilité des différentes variétés aux mouches des fruits et réviser le potentiel de contrôle biologique du <i>Metarhizium</i></p> <p>A5. Elaborer des programmes régionaux de recherche pertinents sur la gestion des mouches des fruits et disséminer les résultats</p> <p>A6. Suivre et évaluer l'efficacité de la lutte culturale et biologique notamment par les fourmis tisserandes</p> <p>A7. Tester des techniques d'application des appâts (BAT) et d'éradication des mâles</p>	300

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
	ANNEE 5	<p>A1. Etablir des partenariats avec des instituts de recherche</p> <p>A2. Rendre opérationnel le réseau régional de recherche pour la gestion de la mouche des fruits</p> <p>A3. Mettre en place un dispositif de fonds compétitif pour des activités de recherche et de développement sur les mouches des fruits</p> <p>A4. Evaluer la sensibilité des différentes variétés aux mouches des fruits et réviser le potentiel de contrôle biologique du <i>Metarhizium</i></p> <p>A5. Elaborer des programmes régionaux de recherche pertinents sur la gestion des mouches des fruits et disséminer les résultats</p> <p>A6. Suivre et évaluer l'efficacité de la lutte culturale et biologique notamment par les fourmis tisserandes</p> <p>A7. Tester des techniques d'application des appâts (BAT) et d'éradication des mâles</p>	300
4 - ORGANISATION	ANNEE 1	A1. Mettre en place les comités nationaux de lutte contre les mouches des fruits dotés d'une reconnaissance juridique (2 millions fois 10 comités)	20
	ANNEE 2	<p>A1. Mettre en place les comités nationaux de lutte contre les mouches des fruits dotés d'une reconnaissance juridique (2 millions fois 10 comités)</p> <p>A2. Mettre en place un organe régional de lutte contre les mouches des fruits avec ses démembrements en sous comités régionaux de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Centre en désignant les responsables et points focaux pour la coordination des activités (20 millions)</p>	40

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
	ANNEE 3	A1. Mettre en place un organe régional de lutte contre les mouches des fruits avec ses démembrements en sous comités régionaux de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Centre en désignant les responsables et points focaux pour la coordination des activités (20 millions)	20
	ANNEE 4	A1. Mettre en place un organe régional de lutte contre les mouches des fruits avec ses démembrements en sous comités régionaux de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Centre en désignant les responsables et points focaux pour la coordination des activités (20 millions)	20
5 - LUTTE	ANNEE 1	<p>A1. Appliquer les mesures prophylactiques au champ (nettoyage des vergers, destruction des fruits piqués) et éliminer les larves dans les déchets sur le parcours des fruits (usines, transport,...) 15 millions</p> <p>A2. Faciliter la disponibilité et l'acquisition des intrants nécessaires à la gestion des mouches des fruits auprès des distributeurs et leur acquisition par les producteurs (détaxe ; subvention) 80 millions</p> <p>A3. Effectuer le piégeage de masse par appâts sexuel ou alimentaire (100 millions)</p> <p>A4. Organiser la lutte avec les produits naturels, les produits chimiques homologués, la lutte biologique et les technologies de traitement pos-récolte (100 millions)</p>	295

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
	ANNEE 2	<p>A1. Appliquer les mesures prophylactiques au champ (nettoyage des vergers, destruction des fruits piqués) et éliminer les larves dans les déchets sur le parcours des fruits (usines, transport,...)</p> <p>A2. Faciliter la disponibilité des intrants nécessaires à la gestion des mouches des fruits auprès des distributeurs et leur acquisition par les producteurs (détaxe ; subvention)</p> <p>A3. Effectuer le piégeage de masse par appâts sexuel ou alimentaire</p> <p>A4. Organiser la lutte avec les produits naturels, les produits chimiques homologués, la lutte biologique et les technologies de traitement pos-récolte</p>	295
	ANNEE 3	<p>A1. Appliquer les mesures prophylactiques au champ (nettoyage des vergers, destruction des fruits piqués) et éliminer les larves dans les déchets sur le parcours des fruits (usines, transport,...)</p> <p>A2. Faciliter la disponibilité des intrants nécessaires à la gestion des mouches des fruits auprès des distributeurs et leur acquisition par les producteurs (détaxe ; subvention)</p> <p>A3. Effectuer le piégeage de masse par appâts sexuel ou alimentaire</p> <p>A4. Organiser la lutte avec les produits naturels, les produits chimiques homologués, la lutte biologique et les technologies de traitement pos-récolte</p>	295

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
	ANNEE 4	<p>A1. Appliquer les mesures prophylactiques au champ (nettoyage des vergers, destruction des fruits piqués) et éliminer les larves dans les déchets sur le parcours des fruits (usines, transport,...)</p> <p>A2. Faciliter la disponibilité des intrants nécessaires à la gestion des mouches des fruits auprès des distributeurs et leur acquisition par les producteurs (détaxe ; subvention)</p> <p>A3. Effectuer le piégeage de masse par appâts sexuel ou alimentaire</p> <p>A4. Organiser la lutte avec les produits naturels, les produits chimiques homologués, la lutte biologique et les technologies de traitement pos-récolte</p>	295
	ANNEE 5	<p>A1. Appliquer les mesures prophylactiques au champ (nettoyage des vergers, destruction des fruits piqués) et éliminer les larves dans les déchets sur le parcours des fruits (usines, transport,...)</p> <p>A2. Faciliter la disponibilité des intrants nécessaires à la gestion des mouches des fruits auprès des distributeurs et leur acquisition par les producteurs (détaxe ; subvention)</p> <p>A3. Effectuer le piégeage de masse par appâts sexuel ou alimentaire</p> <p>A4. Organiser la lutte avec les produits naturels, les produits chimiques homologués, la lutte biologique et les technologies de traitement pos-récolte</p>	295

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
6- CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE	ANNEE 1	A1. contrôler les mouvements des fruits dans les pays et renforcer le contrôle phytosanitaire dans les zones de production et au niveau des frontières AOC. (25 millions fois 20 pays) NB : les différents Etats et les institutions régionales telles que l'UEMOA, la CEDEAO et la CEMAG devraient prendre des mesures et aider à leur application correcte.	500
	ANNEE 2	A1. contrôler les mouvements des fruits dans les pays et renforcer le contrôle phytosanitaire dans les zones de production et au niveau des frontières AOC.	500
	ANNEE 3	A1. contrôler les mouvements des fruits dans les pays et renforcer le contrôle phytosanitaire dans les zones de production et au niveau des frontières AOC.	500
	ANNEE 4	A1. contrôler les mouvements des fruits dans les pays et renforcer le contrôle phytosanitaire dans les zones de production et au niveau des frontières AOC	500
	ANNEE 5	A1. contrôler les mouvements des fruits dans les pays et renforcer le contrôle phytosanitaire dans les zones de production et au niveau des frontières AOC	500
7- SUIVI ÉVALUATION	ANNEE 1	A1. Suivre la mise en place des comités nationaux et leur fonctionnement (3 millions fois 10 pays) A2. Suivre et évaluer les programmes d'information et de sensibilisation des niveaux nationaux (5 millions fois 10 pays) A3. Suivre les impacts des luttes contre les mouches (15 millions fois 10 pays) A4. Evaluer les comités nationaux de lutte contre les mouches des fruits (20 millions) A5. Evaluer les impacts environnementaux des actions de lutte contre les mouches des fruits (15 millions)	265

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
	ANNEE 2	<p>A1. Suivre la mise en place des comités nationaux et leur fonctionnement</p> <p>A2. Suivre et évaluer les programmes d'information et de sensibilisation des niveaux nationaux</p> <p>A3. Suivre les impacts des luttres contre les mouches</p> <p>A4. Evaluer les comités nationaux</p> <p>A5. Evaluer les impacts environnementaux des actions de lutte contre les mouches des fruits</p>	265
	ANNEE 3	<p>A2. Suivre et évaluer les programmes d'information et de sensibilisation des niveaux nationaux</p> <p>A3. Suivre les impacts des luttres contre les mouches</p> <p>A4. Evaluer les comités nationaux et l'organe régional de lutte contre les mouches des fruits</p> <p>A5. Evaluer les impacts environnementaux des actions de lutte contre les mouches des fruits</p>	265

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
	ANNEE 4	<p>A1. Suivre la mise en place des comités nationaux et leur fonctionnement</p> <p>A2. Suivre et évaluer les programmes d'information et de sensibilisation des niveaux nationaux</p> <p>A3. Suivre les impacts des luttres contre les mouches</p> <p>A4. Evaluer les comités nationaux et l'organe régional de lutte contre les mouches des fruits</p> <p>A5. Evaluer les impacts environnementaux des actions de lutte contre les mouches des fruits</p>	265
	ANNEE 5	<p>A1. Suivre la mise en place des comités nationaux et leur fonctionnement</p> <p>A2. Suivre et évaluer les programmes d'information et de sensibilisation des niveaux nationaux</p> <p>A3. Suivre les impacts des luttres contre les mouches</p> <p>A4. Evaluer les comités nationaux et l'organe régional de lutte contre les mouches des fruits</p> <p>A5. Evaluer les impacts environnementaux des actions de lutte contre les mouches des fruits</p>	265

Le montant total de ce programme (de 5 ans) régional de lutte contre les mouches des fruits en Afrique de l'ouest et du Centre s'élève à huit milliards neuf cent trente millions (8 930 000 000) FCFA soit un milliard sept cent quatre vingt six millions (1 786 000 000) FCFA par an.

Tableau N°3 : Actions de lutte contre les mouches des fruits à mettre en oeuvre en cas d'absence de financement extérieur.

Chaque pays trouvera les ressources internes pour financer les activités ci - après

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER
1- INFORMATIONS /SENSIBILISATION	ANNEE 1	A1. Informer et sensibiliser les décideurs et les acteurs de la filière A1.2. promotion des émissions radio dans les langues locales A1.5. diffusion de messages par SMS (PM cf système d'information)
	ANNEE 2	A1. Informer et sensibiliser les décideurs et les acteurs de la filière A1.2. promotion des émissions radio dans les langues locales A1.5. diffusion de messages par SMS (PM cf système d'information)
	ANNEE 3	A1. Informer et sensibiliser les décideurs et les acteurs de la filière A1.2. promotion des émissions radio dans les langues locales A1.5. diffusion de messages par SMS (PM cf système d'information)
	ANNEE 4	A1. Informer et sensibiliser les décideurs et les acteurs de la filière A1.2. promotion des émissions radio dans les langues locales A1.5. diffusion de messages par SMS (PM cf système d'information)
	ANNEE 5	A1. Informer et sensibiliser les décideurs et les acteurs de la filière A1.2. promotion des émissions radio dans les langues locales A1.5. diffusion de messages par SMS (PM cf système d'information)
4 - ORGANISATION	ANNEE 1	A1. Mettre en place les comités nationaux de lutte contre les mouches des fruits dotés d'une reconnaissance juridique
	ANNEE 2	A1. Mettre en place les comités nationaux de lutte contre les mouches des fruits dotés d'une reconnaissance juridique

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER
5 - LUTTE	ANNEE 1	<p>A1. Appliquer les mesures prophylactiques au champ (nettoyage des vergers, destruction des fruits piqués) et éliminer les larves dans les déchets sur le parcours des fruits (usines, transport,...)</p> <p>A2. Faciliter la disponibilité des intrants nécessaires à la gestion des mouches des fruits auprès des distributeurs et leur acquisition par les producteurs (détaxe ; subvention)</p>
	ANNEE 2	<p>A1. Appliquer les mesures prophylactiques au champ (nettoyage des vergers, destruction des fruits piqués) et éliminer les larves dans les déchets sur le parcours des fruits (usines, transport,...)</p> <p>A2. Faciliter la disponibilité des intrants nécessaires à la gestion des mouches des fruits auprès des distributeurs et leur acquisition par</p>
	ANNEE 3	<p>A1. Appliquer les mesures prophylactiques au champ (nettoyage des vergers, destruction des fruits piqués) et éliminer les larves dans les déchets sur le parcours des fruits (usines, transport,...)</p> <p>A2. Faciliter la disponibilité des intrants nécessaires à la gestion des mouches des fruits auprès des distributeurs et leur acquisition par les producteurs (détaxe ; subvention)</p>
	ANNEE 4	<p>A1. Appliquer les mesures prophylactiques au champ (nettoyage des vergers, destruction des fruits piqués) et éliminer les larves dans les déchets sur le parcours des fruits (usines, transport,...)</p> <p>A2. Faciliter la disponibilité des intrants nécessaires à la gestion des mouches des fruits auprès des distributeurs et leur acquisition par les producteurs (détaxe ; subvention)</p>
	ANNEE 5	<p>A1. Appliquer les mesures prophylactiques au champ (nettoyage des vergers, destruction des fruits piqués) et éliminer les larves dans les déchets sur le parcours des fruits (usines, transport,...)</p> <p>A2. Faciliter la disponibilité des intrants nécessaires à la gestion des mouches des fruits auprès des distributeurs et leur acquisition par les producteurs (détaxe ; subvention)</p>

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER
6- CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE	ANNEE 1	A1. contrôler les mouvements des fruits dans les pays et renforcer le contrôle phytosanitaire dans les zones de production et au niveau des frontières AOC. NB : les différents Etats et les institutions régionales telles que l'UEMOA, la CEDEAO et la CEMAG devraient prendre des mesures et aider à leur application correcte.
	ANNEE 2	A1. contrôler les mouvements des fruits dans les pays et renforcer le contrôle phytosanitaire dans les zones de production et au niveau des frontières AOC.
	ANNEE 3	A1. contrôler les mouvements des fruits dans les pays et renforcer le contrôle phytosanitaire dans les zones de production et au niveau des frontières AOC.
	ANNEE 4	A1. contrôler les mouvements des fruits dans les pays et renforcer le contrôle phytosanitaire dans les zones de production et au niveau des frontières AOC
	ANNEE 5	A1. contrôler les mouvements des fruits dans les pays et renforcer le contrôle phytosanitaire dans les zones de production et au niveau des frontières AOC
7- SUIVI ÉVALUATION	ANNEE 1	A1. Suivre la mise en place des comités nationaux et leur fonctionnement
	ANNEE 1	A1. Suivre la mise en place des comités nationaux et leur fonctionnement

Hypothèse basse d'atteinte des résultats attendus

Tableau N°4 : Actions de lutte contre les mouches des fruits à mettre en oeuvre avec un budget compris entre 5 et 10 millions FCFA

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
1- INFORMATIONS / SENSIBILISATION	ANNEE 1	<p>A1. Informer et sensibiliser les décideurs et les acteurs de la filière</p> <p>A1.1. promotion des émissions radio dans les langues locales (7 millions par pays)</p> <p>A1.2. création et animation des foras électroniques (8 millions par forum)</p> <p>A1.3. production et diffusion gratuites et à large échelle des fiches techniques par l'IITA et toute autre institution spécialisée (10 millions par pays).</p>	25
2- FORMATION	ANNEE 1	<p>A1. Organisation d'ateliers et de séminaires de formation</p> <p>A1.1. Former les acteurs de la filière aux nouvelles techniques de lutte contre les mouches des fruits (10 millions par atelier fois 2 par pays)</p> <p>A1.2. Former les inspecteurs SPS et PV aux techniques d'inspection des fruits avant l'exportation et sur la surveillance des quarantaines des mouches (10 millions par atelier fois 2 par pays)</p>	40
	ANNEE 2	<p>A1. Organisation d'ateliers et de séminaires de formation</p> <p>A1.1. Former les acteurs de la filière aux nouvelles techniques de lutte contre les mouches des fruits (10 millions par atelier fois 2 par pays)</p> <p>A1.2. Former les inspecteurs SPS et PV aux techniques d'inspection des fruits avant l'exportation et sur la surveillance des quarantaines des mouches (10 millions par atelier fois 2 par pays)</p>	40

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
	ANNEE 3	A1. Organisation d'ateliers et de séminaires de formation A1.1. Former les acteurs de la filière aux nouvelles techniques de lutte contre les mouches des fruits (10 millions par atelier fois 2 par pays) A1.2. Former les inspecteurs SPS et PV aux techniques d'inspection des fruits avant l'exportation et sur la surveillance des quarantaines des mouches (10 millions par atelier fois 2 par pays)	40
3 - RECHERCHE	ANNEE 1	A1. Tester des techniques d'application des appâts (BAT) et d'éradication des mâles	10
	ANNEE 2	A1. Tester des techniques d'application des appâts (BAT) et d'éradication des mâles	10
	ANNEE 3	A1. Tester des techniques d'application des appâts (BAT) et d'éradication des mâles	10
	ANNEE 4	A1. Tester des techniques d'application des appâts (BAT) et d'éradication des mâles	10
	ANNEE 5	A1. Tester des techniques d'application des appâts (BAT) et d'éradication des mâles	10
4 - ORGANISATION	ANNEE 1	A1. Mettre en place les comités nationaux de lutte contre les mouches des fruits dotés d'une reconnaissance juridique	10
5 - LUTTE	ANNEE 1	A3. Effectuer le piégeage de masse par appâts sexuel ou alimentaire (8 millions fois 2 par pays)	8
	ANNEE 2	A3. Effectuer le piégeage de masse par appâts sexuel ou alimentaire (8 millions fois 2 par pays)	8
	ANNEE 3	A3. Effectuer le piégeage de masse par appâts sexuel ou alimentaire (8 millions fois 2 par pays)	8
	ANNEE 4	A3. Effectuer le piégeage de masse par appâts sexuel ou alimentaire (8 millions fois 2 par pays)	8
	ANNEE 5	A3. Effectuer le piégeage de masse par appâts sexuel ou alimentaire (8 millions fois 2 par pays)	8

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
6- CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE	ANNEE 1	A1. contrôler les mouvements des fruits dans les pays et renforcer le contrôle phytosanitaire dans les zones de production et au niveau des frontières AOC. (5 millions) NB : les différents Etats et les institutions régionales telles que l'UEMOA, la CEDEAO et la CEMAG devraient prendre des mesures et aider à leur application correcte.	7
	ANNEE 2	A1. contrôler les mouvements des fruits dans les pays et renforcer le contrôle phytosanitaire dans les zones de production et au niveau des frontières AOC. (7 millions)	7
	ANNEE 3	A1. contrôler les mouvements des fruits dans les pays et renforcer le contrôle phytosanitaire dans les zones de production et au niveau des frontières AOC. (7 millions)	7
	ANNEE 4	A1. contrôler les mouvements des fruits dans les pays et renforcer le contrôle phytosanitaire dans les zones de production et au niveau des frontières AOC(7 millions)	7
	ANNEE 5	A1. contrôler les mouvements des fruits dans les pays et renforcer le contrôle phytosanitaire dans les zones de production et au niveau des frontières AOC(7 millions)	7
7- SUIVI ÉVALUATION	ANNEE 1	A1. Suivre et évaluer les programmes d'information et de sensibilisation des niveaux nationaux (5 millions) A2. Suivre les impacts des luttes contre les mouches(5 millions) A3. Evaluer les impacts environnementaux des actions de lutte contre les mouches des fruits (5 millions)	15
	ANNEE 2	A1. Suivre et évaluer les programmes d'information et de sensibilisation des niveaux nationaux (5 millions) A2. Suivre les impacts des luttes contre les mouches(5 millions) A3. Evaluer les impacts environnementaux des actions de lutte contre les mouches des fruits (5 millions)	15

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
	ANNEE 3	A1. Suivre et évaluer les programmes d'information et de sensibilisation des niveaux nationaux (5 millions) A2. Suivre les impacts des luttes contre les mouches(5 millions) A3. Evaluer les impacts environnementaux des actions de lutte contre les mouches des fruits (5 millions)	15
	ANNEE 4	A1. Suivre et évaluer les programmes d'information et de sensibilisation des niveaux nationaux (5 millions) A2. Suivre les impacts des luttes contre les mouches(5 millions) A3. Evaluer les impacts environnementaux des actions de lutte contre les mouches des fruits (5 millions)	15
	ANNEE 5	A1. Suivre et évaluer les programmes d'information et de sensibilisation des niveaux nationaux (5 millions) A2. Suivre les impacts des luttes contre les mouches(5 millions) A3. Evaluer les impacts environnementaux des actions de lutte contre les mouches des fruits (5 millions)	15

Le montant total de ce programme régional de lutte contre les mouches des fruits en Afrique de l'ouest et du Centre s'élève à trois cent cinquante millions (350 000 000) FCFA par pays. (hypothèse moyenne d'atteinte des résultats attendus)

Tableau N°6 : Actions de lutte contre les mouches des fruits à mettre en oeuvre avec des moyens importants

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
1- INFORMATIONS / SENSIBILISATION	ANNEE 1	<p>A1. Informer et sensibiliser les décideurs et les acteurs de la filière</p> <p>A1.1. organisation de journées d'information dans les vingt pays de l'AOC (500 millions)</p>	500
	ANNEE 2	<p>A2. Mettre en place un système d'information sur les mouches des fruits</p> <p>A2.1. Organisation d'ateliers nationaux de formation sur des méthodes normalisées de collecte, traitement et diffusion de l'information</p> <p>A2.2. Constitution d'une base de données sur les opérateurs de la filière fruits et légumes</p> <p>A2.3. Organisation de conférences/débats</p> <p>A2.4. Organisation de journées nationales des fruits et légumes</p> <p>A2.5. Création d'un portail Web</p>	300
2- FORMATION	ANNEE 1	<p>A2. Organisation d'ateliers et de séminaires de formation dans les 20 pays de l'AOC</p> <p>1. Former les acteurs de la filière aux nouvelles techniques de lutte contre les mouches des fruits,</p> <p>2. Former les inspecteurs SPS et PV aux techniques d'inspection des fruits avant l'exportation et sur la surveillance des quarantaines des mouches</p>	450

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
	ANNEE 2	<p>A1. Echanges entre les pays en avance sur la lutte contre les mouches et les autres</p> <p>A2. Organisation d'ateliers et de séminaires de formation</p> <p>1. Former les acteurs de la filière aux nouvelles techniques de lutte contre les mouches des fruits,</p> <p>2. Former les inspecteurs SPS et PV aux techniques d'inspection des fruits avant l'exportation et sur la surveillance des quarantaines des mouches</p>	700
	ANNEE 3	<p>A1. Voyages d'étude pour les techniciens et chercheurs dans divers pays</p> <p>A2. Organisation d'ateliers et de séminaires de formation</p> <p>1. Former les acteurs de la filière aux nouvelles techniques de lutte contre les mouches des fruits,</p> <p>2. Former les inspecteurs SPS et PV aux techniques d'inspection des fruits avant l'exportation et sur la surveillance des quarantaines des mouches</p>	800
	ANNEE 4	<p>A1. Organisation d'ateliers et de séminaires de formation</p> <p>1. Former les acteurs de la filière aux nouvelles techniques de lutte contre les mouches des fruits,</p> <p>2. Former les inspecteurs SPS et PV aux techniques d'inspection des fruits avant l'exportation et sur la surveillance des quarantaines des mouches</p>	700

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
3 - RECHERCHE	ANNEE 1	<p>A1. Etablir des partenariats avec des instituts de recherche</p> <p>A2. Rendre opérationnel le réseau régional de recherche pour la gestion de la mouche des fruits</p> <p>A3. Mettre en place un dispositif de fonds compétitif pour des activités de recherche et de développement sur les mouches des fruits</p> <p>A4. Evaluer la sensibilité des différentes variétés aux mouches des fruits et réviser le potentiel de contrôle biologique du <i>Metarhizium</i></p> <p>A5. Elaborer des programmes régionaux de recherche pertinents sur la gestion des mouches des fruits et disséminer les résultats</p> <p>A6. Suivre et évaluer l'efficacité de la lutte culturale et biologique notamment par les fourmis tisserandes</p> <p>A7. Tester des techniques d'application des appâts (BAT) et d'éradication des mâles</p>	200

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
	ANNEE 2	<p>A1. Etablir des partenariats avec des instituts de recherche</p> <p>A2. Rendre opérationnel le réseau régional de recherche pour la gestion de la mouche des fruits</p> <p>A3. Mettre en place un dispositif de fonds compétitif pour des activités de recherche et de développement sur les mouches des fruits</p> <p>A4. Evaluer la sensibilité des différentes variétés aux mouches des fruits et réviser le potentiel de contrôle biologique du <i>Metarhizium</i></p> <p>A5. Elaborer des programmes régionaux de recherche pertinents sur la gestion des mouches des fruits et disséminer les résultats</p> <p>A6. Suivre et évaluer l'efficacité de la lutte culturale et biologique notamment par les fourmis tisserandes</p> <p>A7. Tester des techniques d'application des appâts (BAT) et d'éradication des mâles</p>	100

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
	ANNEE 3	<p>A1. Etablir des partenariats avec des instituts de recherche</p> <p>A2. Rendre opérationnel le réseau régional de recherche pour la gestion de la mouche des fruits</p> <p>A3. Mettre en place un dispositif de fonds compétitif pour des activités de recherche et de développement sur les mouches des fruits</p> <p>A4. Evaluer la sensibilité des différentes variétés aux mouches des fruits et réviser le potentiel de contrôle biologique du <i>Metarhizium</i></p> <p>A5. Elaborer des programmes régionaux de recherche pertinents sur la gestion des mouches des fruits et disséminer les résultats</p> <p>A6. Suivre et évaluer l'efficacité de la lutte culturale et biologique notamment par les fourmis tisserandes</p> <p>A7. Tester des techniques d'application des appâts (BAT) et d'éradication des mâles</p>	100

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
	ANNEE 4	<p>A1. Etablir des partenariats avec des instituts de recherche</p> <p>A2. Rendre opérationnel le réseau régional de recherche pour la gestion de la mouche des fruits</p> <p>A3. Mettre en place un dispositif de fonds compétitif pour des activités de recherche et de développement sur les mouches des fruits</p> <p>A4. Evaluer la sensibilité des différentes variétés aux mouches des fruits et réviser le potentiel de contrôle biologique du <i>Metarhizium</i></p> <p>A5. Elaborer des programmes régionaux de recherche pertinents sur la gestion des mouches des fruits et disséminer les résultats</p> <p>A6. Suivre et évaluer l'efficacité de la lutte culturale et biologique notamment par les fourmis tisserandes</p> <p>A7. Tester des techniques d'application des appâts (BAT) et d'éradication des mâles</p>	100

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
	ANNEE 5	<p>A1. Etablir des partenariats avec des instituts de recherche</p> <p>A2. Rendre opérationnel le réseau régional de recherche pour la gestion de la mouche des fruits</p> <p>A3. Mettre en place un dispositif de fonds compétitif pour des activités de recherche et de développement sur les mouches des fruits</p> <p>A4. Evaluer la sensibilité des différentes variétés aux mouches des fruits et réviser le potentiel de contrôle biologique du <i>Metarhizium</i></p> <p>A5. Elaborer des programmes régionaux de recherche pertinents sur la gestion des mouches des fruits et disséminer les résultats</p> <p>A6. Suivre et évaluer l'efficacité de la lutte culturale et biologique notamment par les fourmis tisserandes</p> <p>A7. Tester des techniques d'application des appâts (BAT) et d'éradication des mâles</p>	100
4 - ORGANISATION	ANNEE 2	A1. Mettre en place un organe régional de lutte contre les mouches des fruits avec ses démembrements en sous comités régionaux de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Centre en désignant les responsables et points focaux pour la coordination des activités	150
	ANNEE 3	A1. Mettre en place un organe régional de lutte contre les mouches des fruits avec ses démembrements en sous comités régionaux de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Centre en désignant les responsables et points focaux pour la coordination des activités	150

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
5 - LUTTE	ANNEE 1	<p>A3. Effectuer le piégeage de masse par appâts sexuel ou alimentaire</p> <p>A4. Organiser la lutte avec les produits naturels, les produits chimiques homologués, la lutte biologique et les technologies de traitement pos-récolte</p>	100
	ANNEE 2	<p>A3. Effectuer le piégeage de masse par appâts sexuel ou alimentaire</p> <p>A4. Organiser la lutte avec les produits naturels, les produits chimiques homologués, la lutte biologique et les technologies de traitement pos-récolte</p>	100
	ANNEE 3	<p>A3. Effectuer le piégeage de masse par appâts sexuel ou alimentaire</p> <p>A4. Organiser la lutte avec les produits naturels, les produits chimiques homologués, la lutte biologique et les technologies de traitement pos-récolte</p>	100
	ANNEE 4	<p>A3. Effectuer le piégeage de masse par appâts sexuel ou alimentaire</p> <p>A4. Organiser la lutte avec les produits naturels, les produits chimiques homologués, la lutte biologique et les technologies de traitement pos-récolte</p>	100
	ANNEE 5	<p>A3. Effectuer le piégeage de masse par appâts sexuel ou alimentaire</p> <p>A4. Organiser la lutte avec les produits naturels, les produits chimiques homologués, la lutte biologique et les technologies de traitement pos-récolte</p>	100

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
6- CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE	ANNEE 1	A1. contrôler les mouvements des fruits dans les pays et renforcer le contrôle phytosanitaire dans les zones de production et au niveau des frontières AOC. NB : les différents Etats et les institutions régionales telles que l'UEMOA, la CEDEAO et la CEMAG devraient prendre des mesures et aider à leur application correcte.	500
	ANNEE 2	A1. contrôler les mouvements des fruits dans les pays et renforcer le contrôle phytosanitaire dans les zones de production et au niveau des frontières AOC.	500
	ANNEE 3	A1. contrôler les mouvements des fruits dans les pays et renforcer le contrôle phytosanitaire dans les zones de production et au niveau des frontières AOC.	500
	ANNEE 4	A1. contrôler les mouvements des fruits dans les pays et renforcer le contrôle phytosanitaire dans les zones de production et au niveau des frontières AOC	500
	ANNEE 5	A1. contrôler les mouvements des fruits dans les pays et renforcer le contrôle phytosanitaire dans les zones de production et au niveau des frontières AOC	500
7- SUIVI ÉVALUATION	ANNEE 1	A2. Suivre et évaluer les programmes d'information et de sensibilisation des niveaux nationaux A3. Suivre les impacts des luttes contre les mouches A4. Evaluer les comités nationaux et l'organe régional de lutte contre les mouches des fruits A5. Evaluer les impacts environnementaux des actions de lutte contre les mouches des fruits	100

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
	ANNEE 2	<p>A2. Suivre et évaluer les programmes d'information et de sensibilisation des niveaux nationaux</p> <p>A3. Suivre les impacts des luttes contre les mouches</p> <p>A4. Evaluer les comités nationaux et l'organe régional de lutte contre les mouches des fruits</p> <p>A5. Evaluer les impacts environnementaux des actions de lutte contre les mouches des fruits</p>	100
	ANNEE 3	<p>A2. Suivre et évaluer les programmes d'information et de sensibilisation des niveaux nationaux</p> <p>A3. Suivre les impacts des luttes contre les mouches</p> <p>A4. Evaluer les comités nationaux et l'organe régional de lutte contre les mouches des fruits</p> <p>A5. Evaluer les impacts environnementaux des actions de lutte contre les mouches des fruits</p>	100
	ANNEE 4	<p>A2. Suivre et évaluer les programmes d'information et de sensibilisation des niveaux nationaux</p> <p>A3. Suivre les impacts des luttes contre les mouches</p> <p>A4. Evaluer les comités nationaux et l'organe régional de lutte contre les mouches des fruits</p> <p>A5. Evaluer les impacts environnementaux des actions de lutte contre les mouches des fruits</p>	100

AXES	ANNEES	ACTIVITES A REALISER	COUTS EN MILLIONS FCFA
	ANNEE 5	<p>A2. Suivre et évaluer les programmes d'information et de sensibilisation des niveaux nationaux</p> <p>A3. Suivre les impacts des luttes contre les mouches</p> <p>A4. Evaluer les comités nationaux et l'organe régional de lutte contre les mouches des fruits</p> <p>A5. Evaluer les impacts environnementaux des actions de lutte contre les mouches des fruits</p>	100

Le montant total de ce programme (de 5 ans) régional de lutte contre les mouches des fruits en Afrique de l'ouest et du Centre s'élève à sept milliards sept cent cinquante millions (7 750 000 000) FCFA soit un milliard cinq cent cinquante millions (1 550 000 000) FCFA par an. (hypothèse haute d'atteinte des résultats attendus)

Les participants ont en outre formulées les recommandations suivantes.

RECOMMANDATIONS

- **Solliciter auprès des Etats la détaxation des produits phytosanitaires homologués dans le cadre de la lutte contre les mouches des fruits**
- **Développer la chaîne des valeurs dans une perspective de renforcement de la lutte contre les mouches des fruits**
- **Elaborer un protocole commun d'évaluation du niveau d'infestation des mouches des fruits**
- **Envisager la lutte autocide par l'utilisation des mâles stériles en partenariat avec les institutions compétentes**
- **Développer des connaissances en matière de lobbying et plaidoyer**
- **Organiser en Afrique Centrale une rencontre de sensibilisation des acteurs de la zone**
- **Harmoniser la lutte entre les 2 sous régions (Afrique de l'Ouest et Afrique du Centre).**
- **Mettre des solutions de Technologies de communication au service de la lutte contre les mouches des fruits notamment en mettant en place un système de veille sanitaire fait à la base**
- **Favoriser la coopération transfrontalière en matière de gestion des mouches**
- **Renforcer la collaboration entre services techniques en matière de contrôle phytosanitaire**
- **Exploiter l'intérêt manifesté par son Excellence l'Ambassadeur de la république d'Israël pour bénéficier très rapidement de formation et de voyage d'étude**
- **Mettre en place un organisme régional de coordination sous la tutelle de la CEDEAO et dont la mise en œuvre serait confiée à la CMA/AOC**
- **Promouvoir les technologies post récolte**
- **Encourager la participation des pays de l'Afrique Centrale de même que celle des pays anglophones de l'Afrique de l'Ouest**
- **Diffuser les résultats de nos travaux au niveau des différents pays membres notamment les Ministres AOC et en direction de la presse, surtout vers le Réseau des journalistes de la CMA/AOC.**
- **Généraliser des formations sur les bonnes pratiques agricoles**

- **Inventorier les actions de lutte selon les 3 scénarios suivants :**
 - **Ce que l'on peut faire sans aucuns moyens complémentaires (avec ce qui est déjà disponible)**
 - **Ce qui peut être réalisé avec 5 millions d'euros**
 - **Ce qui peut être réalisé par le budget**

ANNEXES :

Annexe 1 : Termes de références

Annexe 2 : Programme de l'atelier

Annexe 3 : Liste des participants

Annexe 4 : Communications des experts

Annexe 5 : Allocutions prononcées